

## QUESTION ORALE N°13

*Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo.*

### Objet : Guide pratique des parents.

Le mardi 2 septembre, jour de la rentrée, plus de 5 millions d'exemplaires du «Guide pratique des parents» ont été distribués dans les écoles de France. Tout ce qu'il faut savoir sur les fondamentaux de l'école y est exposé aux parents désireux de comprendre l'évolution des programmes. Apparemment, ce guide n'était pas disponible dans les écoles françaises à l'étranger appartenant au réseau de l'AEFE censé être le prolongement hors des frontières du dispositif national d'éducation. L'AEFE compte-t-elle distribuer tout de même ces guides avec quelque retard cette année ?

### ORIGINE DE LA REponse :

**AEFE**

---

A la demande du cabinet du Ministre de l'Education nationale, et avec le souci d'assurer une diffusion rapide du « Guide pratique des parents » auprès des inspecteurs de l'Education nationale, des établissements et des familles, l'information suivante a été adressée, le 17 septembre 2008, à tous nos postes par voie de télégramme diplomatique :

« Le Ministre de l'Education nationale, M. Xavier Darcos, a souhaité que les parents d'élèves scolarisés à l'étranger dans des écoles primaires du réseau d'enseignement français à l'étranger puissent bénéficier, comme les familles scolarisées sur le territoire national, du "Guide pratique des parents".

Diffusé gratuitement à plus de 5 millions d'exemplaires dans les écoles primaires de France. Destiné à conforter la place des parents dans la communauté éducative, il informe les parents des nouveaux programmes de l'école élémentaire entrés en vigueur à la rentrée 2008 et contient des nombreuses informations et conseils pratiques pour mieux suivre la scolarité des élèves.

L'ensemble des familles ayant un enfant scolarisé en primaire dans le réseau d'enseignement français à l'étranger est invité à consulter et à télécharger le Guide sur le site du Ministère de l'éducation nationale ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)) où le guide est disponible en page d'accueil.

L'Agence remercie les postes de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des IEN en résidence et des établissements scolaires à programmes français qui les transmettront aux parents d'élèves par les moyens les plus appropriés. »